



Conditions générales pour les cours d'allemand en groupes

1. Les frais de scolarité comprennent les coûts pour les cours, la salle et l'administration. Nous demandons une participation unique aux frais de scolarité de 30 € afin de couvrir tous les frais de photocopies, diplômes, certificats etc... lors de la formation. Le livre reste à la charge de l'étudiant.
2. Lors de l'inscription il doit régler un acompte de 130 €. Cet acompte sera déduit de la dernière mensualité.
Cet acompte garantit à l'élève la réservation d'une place dans le cours souhaité (exception voir point 5.)
Cette garantie perd toute validité si l'étudiant ne se présente pas à l'école au début des cours.
3. Les participants aux cours d'allemand règlent leurs frais de scolarité avant de commencer. Le règlement de la mensualité suivante est à régler le lundi de la quatrième semaine de chaque mois.
4. Un mois de cours comprend 4 semaines. Les jours fériés ne sont pas rattrapés sauf si il y en a plus de 2 dans un mois de cours.
5. Si pour un niveau il y a 4 inscrits présents l'école proposera 12 heures de cours (à 45 min.), pour un total de 3 élèves 8 heures de cours (à 45 min.). L'effectivité des cours n'est pas atteinte car les cours sont plus intenses. De même si pour un groupe il y a plus de 10 inscrits il sera, d'un commun accord avec les 10 élèves de ce groupe, admis un ou plusieurs élèves supplémentaires, à raison de 15 minutes supplémentaires de cours par jour par élève.
6. Une résiliation de contrat d'inscription n'est pas possible. Seulement en cas de force majeure l'école accepte de résilier un contrat de scolarité. La durée de préavis est de 4 semaines.
Les cas de force majeure sont seulement les suivants :
- Non délivrance de visa - décès - maladie grave - femme enceinte - déménagement éloigné -
Pour tous ces cas il faut nous délivrer les justificatifs précisant en sus l'impossibilité de suivre les cours.
Si nous acceptons la résiliation nous gardons des frais : s'il s'agit d'un élève nécessitant un visa selon notre règlement de résiliation détaillé dans la feuille d'infos pour obtention d'un visa ; s'il s'agit d'une autre raison selon le règlement suivant : 20 % du montant total des cours prévus et réservés seront retenus, au minimum 130 €. Si l'étudiant ne désire pas résilier son contrat mais seulement repousser la date du début des cours, cela lui est possible à condition de nous en informer par écrit au moins une semaine avant la date prévue. Si cela n'est pas respecté nous considérons cet étudiant comme présent et donc aucun changement n'est plus possible et le mois est compté comme enseigné.
7. Pour les élèves qui nécessitent un certificat d'inscription afin d'obtenir un visa les formalités sont expliquées dans notre feuille pour demande de certificat.
8. Si un étudiant manque de temps à autre aux cours il n'a aucun recours de rattrapage.
Par contre une absence prolongée prévue à l'avance dont nous sommes informé peut entraîner une prolongation correspondant à la durée de temps manquée. En aucun cas nous ne remboursons des frais de cours.
9. Tous les cours de niveau sont des cours de préparation au DSH car notre école est reconnue par les services administratifs des universités de Rhénanie. Nos certificats de participation sont donc validés.